

hommage. Son souvenir restera parmi nous : et si sa mort brutale et prématurée nous a douloureusement surpris, peut-être trouverons-nous quelque réconfort à penser qu'il est mort comme il a vécu : en homme de devoir, frappé dans l'exercice de ses fonctions, comme un soldat au champ d'honneur !

* * *

Le 3 mars, la Faculté de Philosophie était de nouveau frappée par la disparition de notre collègue **Pierre Boyens**, chargé du cours facultatif de néo-grec, enlevé lui aussi d'une manière prématurée. Docteur en philosophie de notre Université, lauréat du Concours Universitaire pour la philologie classique, diplômé de l'Ecole supérieure des langues orientales de Paris, Boyens a passé la plus grande partie de sa carrière dans nos Athénées. Mais il appartenait à cette élite de nos professeurs d'enseignement moyen, qui, malgré leurs absorbantes occupations, n'abandonnent pas le travail scientifique et finissent par arriver à l'enseignement supérieur. En 1922, ses mérites étaient enfin reconnus et il était nommé chargé de cours à notre Faculté de Philosophie.

C'est à l'Athénée que Boyens a déployé la plus grande partie de son activité. Mais ceux d'entre nous qui ont eu la bonne fortune de l'approcher ont pu reconnaître chez cet homme modeste les plus sérieuses qualités. Malgré les cruelles souffrances que lui infligeait la pénible maladie qui devait l'emporter, souffrances qu'il a endurées avec le plus grand courage, Boyens n'a cessé de s'intéresser à ses élèves : il les réunissait chez lui lorsqu'il était incapable de sortir et la mort seule a interrompu son labeur. L'Université s'est étroitement associée au deuil profond de la famille de notre collègue et lui renouvelle l'expression de ses bien sincères condoléances.

* * *

Il y a six ans, à peu près jour pour jour, que notre collègue

Charles Firket, professeur à la Faculté de Médecine, atteint par la limite d'âge, abandonnait ses chaires d'anatomie pathologique et de maladies des pays chauds, qu'il occupait, la première depuis 1886, la seconde depuis 1896. Mais éméritat ne fut pas pour lui synonyme de retraite. Pendant ces six années, nous l'avons vu se rendre régulièrement au laboratoire d'analyse des tumeurs, qu'il avait créé et, à le voir si dispos, et de corps et d'esprit, nous espérions que pendant longtemps encore, il mettrait sa vaste expérience au service de son œuvre. Hélas, le 31 mars, il décédait, presque subitement !

Celui dont nous déplorons la perte a joué dans notre Faculté de Médecine un rôle de pionnier. Il fit partie de ce petit groupe d'hommes clairvoyants qui comprirent l'importance du laboratoire dans l'enseignement de la médecine et qui réussirent à imposer leur conviction. C'est dans une science toute nouvelle à cette époque, la bactériologie, qu'il débuta dans l'enseignement universitaire, en 1885. Il fut aussi l'un des premiers à comprendre l'importance de l'expansion coloniale pour la Belgique et à s'orienter vers l'étude des maladies des pays chauds, dont la connaissance est indispensable au colonisateur. En réalité, Charles Firket a été l'initiateur en Belgique des théories pastoriennes. C'est à ce titre qu'il fut désigné par le Gouvernement belge pour représenter notre pays à la célébration du centenaire de la naissance de Pasteur, organisée par le Gouvernement français en 1923. Et ceux qui ont assisté à cette cérémonie et qui ont ainsi été les témoins de l'ovation qui fut faite à notre collègue lorsque son tour fut venu de prendre la parole, ceux-là ont pu apprécier en quelle haute estime il était tenu bien au-delà de nos frontières.

Charles Firket fut un savant distingué, qui laisse d'excellents travaux ; un professeur d'élite, qui a exercé une profonde influence sur près de quarante générations de médecins. Il fut aussi un bienfaiteur de la communauté, en créant à Liège, dès 1904, ce service d'analyse des tumeurs et produits pathologiques dont la mort seule a pu l'arracher, service qui fournit

au médecin des éléments précis de diagnostic et dont les bienfaits anonymes ne se comptent plus. Sa disparition a causé d'unanimes regrets. A sa famille, et tout particulièrement à notre collègue, M. Jean Firkct, qui est le digne continuateur de son œuvre, j'adresse encore une fois, au nom de l'Université, l'expression de notre profonde sympathie.

* * *

Le 10 juillet disparaissait un autre de nos vieux maîtres, le professeur émérite **Alfred le Maire-Boseret**, membre de la Faculté de Droit depuis le 21 novembre 1889.

En lui attribuant d'emblée le rang de professeur, le Gouvernement avait tenu à rendre hommage à la valeur exceptionnelle du jeune juriste qu'il attachait à l'Université. Titulaire des cours de droit civil moderne (partim) et de droit commercial, Alfred le Maire s'est consacré tout entier pendant plus de trente ans à son enseignement et à ses travaux juridiques. Tous se plaisent à reconnaître la science étendue, le jugement pondéré, l'esprit méthodique dont il fit preuve dans ses cours et ses publications. Et sa compétence reçut une consécration publique et éclatante, quand il fut nommé membre de la Commission de revision du Code civil.

Notre corps professoral a rendu à ce regretté collègue, le 13 juillet, les honneurs académiques. Au cours de cette séance solennelle, j'ai retracé les grandes lignes de sa féconde carrière universitaire ; M. le Doyen de la Faculté de Droit a montré les éminents services rendus par Alfred le Maire à l'enseignement et à la science du droit ; M. le professeur Witmeur a rappelé la part prépondérante qu'il a prise dans la réorganisation de notre enseignement commercial, réorganisation qui aboutit, en 1906, à la création de notre florissante Ecole de Commerce. Nous avons eu ainsi l'occasion de rendre un dernier et public hommage à un collègue qui a bien mérité de l'Université.
